

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive (en visioconférence) ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Événements	5
3.	UCI/UEC.....	6
4.	CNOSF	6
5.	Activités fédérales	6
6.	RH	7
7.	Numérique.....	7
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	8
1.	Président de la LNC	8
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	9
1.	Directeur Technique National	9
V.	COMMISSIONS	11
1.	Championnats de France des Comités Régionaux	11
2.	VTT.....	13
3.	Route.....	17
4.	Sécurité	23
VI.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024.....	23
VII.	POINT PARIS 2024	25
VIII.	POINT FINANCIER.....	25
IX.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	27
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	27
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	27

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président adresse ses meilleurs vœux aux participants du Bureau Exécutif pour cette année 2024. Il souhaite au sport français, et en particulier au cyclisme, une belle réussite à l'aune des Jeux olympiques et paralympiques de Paris et des enjeux afférents qui requerront précision et rigueur dans le traitement des différents sujets. Il est certain que les athlètes fédéraux ne manqueront pas de faire vibrer leur public.

Il annonce le décès de Monsieur BONVARLET, président du Cross Auvergne-Rhône-Alpes. Le Bureau Exécutif adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 65 647 licenciés au 31 décembre 2023, soit une hausse de 5 258 licences (+8,71 %) par rapport au 31 décembre 2022.

La grande majorité des Comités Régionaux sont en avance, excepté pour les Comités Régionaux de Normandie, de la Guadeloupe, de la Réunion et de Tahiti.

La FFC compte 898 licenciées de plus qui représentent 13,39 % des effectifs fédéraux.

À date, toutes les disciplines sont en progression :

- Cyclisme dit traditionnel : +14,22 %.
- VTT : +6,54 %.
- BMX : +1,45 %.
- Autres disciplines : +19,38 %.

La situation des blocs de licences est la suivante :

- Compétition : +24,93 %, mais ce bloc compte 70 Élites de moins. Il conviendra d'être attentif à cette évolution, notamment par rapport aux Open 1.

- Jeunesse : -0,54 %. Cette donnée est pour le moins inquiétante, car au 31 décembre 2022, le VTT comptait 8 786 licenciés Jeunes versus 8 703 au 31 décembre 2023, soit une perte de 83 licenciés. De son côté, le BMX est passé de 12 976 licenciés jeunes à 12 605, soit une perte de 371 jeunes. Cette tendance devra être observée au plus près à la fin du mois de janvier.
- Sport : +21,49 %.
- Staff : +2,43 %.
- Staff Pro Hommes : +3,65 %. À noter que les Staff Pro Femmes sont au nombre de 13.

Les licences individuelles s'élèvent à 640 au 31 décembre 2023, soit une progression de 40,35 %.

Le Président note qu'il est nécessaire d'étudier plus finement la situation du bloc Jeunesse, notamment dans le BMX et le VTT, pour déterminer précisément les causes de cette contraction inquiétante et engager un travail étroit avec les clubs labellisés concernés par ce phénomène baissier et avec les Commissions Nationales sportives.

Ludivine DESMONTS-MORNET propose d'envoyer un questionnaire aux licenciés Jeunesse 2023 n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2024 afin d'appréhender les raisons de ce non-renouvellement : il est possible que certains jeunes ayant réglé leur cotisation pensent être de fait licenciés alors qu'ils ne le sont pas.

Fabien RAFFOUX indique que l'envoi d'un tel questionnaire demeure possible dans le cadre du RGPD, car il entre dans le cadre d'une enquête administrative.

Sylvain DUPLOYER relate la situation de certains parents qui ont payé la licence de leurs enfants, mais dont les enfants n'ont pas été licenciés par les clubs. Les parents ne sont pas au fait de cette situation qui est extrêmement problématique dans la mesure où les enfants ne sont pas assurés. Il importe de saisir les présidents des Comités Régionaux sur ce point particulièrement sensible.

Le Président souligne l'importance d'aborder ce sujet lors des Assises des Comités Départementaux.

Yannick POUHEY partage cette considération.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élève à 72 784 au 10 janvier 2024.

Par rapport à 2023, les nouveaux licenciés et les renouvellements sont en baisse, tandis que les retours d'adhérents — personnes ayant pris une licence en 2022 ou avant, mais pas en 2023 — sont en augmentation avec 3857 retours en 2024 versus 479 en 2023.

Le Président observe que la contraction des nouveaux licenciés et des renouvellements est probablement corrélée à la situation baissière du bloc Jeunesse.

Fabien RAFFOUX poursuit avec le sujet du reliquat de traitement des licences par les régions qui connaît un recul en 2023 par rapport aux années précédentes, puisqu'il reste 249 dossiers en cours de traitement dans Cicleweb versus 452 en 2022 ; 868 en 2021 ; 2 102 en 2020 et 2 690 en 2018.

La DSI a mis en œuvre un plan d'action pour que ce reliquat soit égal à zéro.

En ce qui concerne les demandes non traitées par les clubs, elles s'établissent à 1 786 en 2023, avec une surreprésentation des demandes de licences Jeunes (BMX Race et VTT).

2. Événements

Le Président salue le beau Championnat de France Piste qui s'est tenu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines et dont l'impact télévisuel a été important. Il adresse tous ses remerciements aux équipes ayant participé à son organisation.

Une réunion s'est tenue le 21 décembre 2023 entre la FFC, l'UCI et la Haute-Savoie lors de laquelle un bilan des Championnats du monde de Glasgow a été effectué au travers des données suivantes :

- Plus d'un million de spectateurs ont assisté sur le terrain à cet événement qui a également été suivi par 80 millions de téléspectateurs individuels européens.
- Le budget final d'organisation s'établit à 73,5 millions d'euros, dont seulement 1,8 million d'euros pour la billetterie et 1,2 million d'euros pour le sponsoring.
- L'impact économique réalisé par auditeur externe est évalué à 3,25 fois du budget.

S'agissant des points délicats, l'UCI a relevé un nombre de sous-traitants trop élevé qui a entraîné d'importants problèmes de coordination, notamment en ce qui concerne les dates de livraison. Eu égard à cette situation, la mise en place d'un guide global d'organisation lors des Championnats du monde 2027 se révèle nécessaire.

À noter également que la problématique liée à l'anticipation des visas a été particulièrement prégnante, puisqu'une cinquantaine de pays n'ont pu se rendre en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, la Haute-Savoie a finalisé le recrutement du directeur des événements en la personne de Florian VUILLAUME. Actuellement en poste chez GL Events, il consacrera une journée par semaine aux Championnats du monde 2027 jusqu'à la fin des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Il se consacrera ensuite à plein temps auxdits championnats.

S'agissant de la structure juridique d'organisation, il a été décidé à la suite de plusieurs études de retenir une structure de type association.

3. UCI/UEC

Le Président informe de la nomination de David LAPPARTIENT au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur qui lui sera remise par le Président Macron le 23 janvier 2024.

4. CNOSF

Le Président relate le Bureau Exécutif qui s'est tenu le 8 janvier 2024 lors duquel la candidature de la France pour les Jeux olympiques et paralympiques 2030 a été abordée. Dans ce cadre, une association a été constituée avec cinq membres : le CNOSF, le CPSF, les Conseils régionaux de PACA et d'Auvergne-Rhône-Alpes qui seront tous les quatre assureront la coprésidence, et l'État.

Durant ce Bureau Exécutif, le rapport du Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, comité dirigé par Marie-George BUFFET, a été longuement évoqué. Ce rapport qui émet 37 recommandations devrait nourrir le projet de loi relative à l'héritage qui interviendra après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Quant au rapport de la Commission parlementaire initié par Béatrice Bellamy et la rapporteure Sabrina SEBAIHI sera publié le 16 janvier 2024, veille du Conseil d'administration du CNOSF.

5. Activités fédérales

Le Président indique avoir été invité par la métropole de Lyon pour un match de l'Olympique Lyonnais à l'initiative du président du club de Corbas, Raphaël TAIEB. Les échanges avec la métropole de Lyon concernant l'environnement sportif et le volet sociétal du vélo ont été intéressants.

L'Assemblée générale du Comité Régional de la Normandie s'est tenue le 6 janvier 2024 avec une grande participation des clubs. De nombreux sujets ont été abordés, tels que les épreuves de masse, la réforme des licences ou encore le Savoir rouler à vélo.

En ce qui concerne le plan d'action relatif aux affinitaires évoqué lors du Conseil Fédéral du mois d'octobre 2023, le Président déclare avoir travaillé sur une ébauche de plan incluant différents types de mesures.

Il invite les membres du Bureau Exécutif, la directrice et les directeurs de services à prendre connaissance de ce plan et de lui transmettre leurs remarques et amendements. Le plan sera ensuite exposé lors du prochain Conseil Fédéral afin de recueillir les commentaires et les propositions de ses élus. Il est absolument essentiel de mettre en œuvre collégalement un plan prenant en compte tous les acteurs

fédéraux pour « Faire ensemble », afin que la FFC reprenne sa position pleine et entière de fédération délégataire sur le volet compétition.

Éric JACOTÉ relève que la double appartenance représente un véritable sujet pour la FFC.

Le Président le confirme. Aussi est-il nécessaire d'agir sur ce sujet afin de réduire les intérêts liés à la double et à la triple affiliation.

Yannick POUEY signale qu'il sera difficile de mettre fin à ces pratiques. En revanche, il importe qu'absolument tous les acteurs fédéraux soient déterminés à faire respecter la loi et les textes, notamment l'article 9 des statuts de la FFC qui stipule que : « *Les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération sont tenus d'être titulaires d'une licence de la Fédération. En cas de non-respect de cette obligation, les associations affiliées concernées et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.* »

Le Président propose que ce sujet soit évoqué lors des Assises des Comités Départementaux.

Yannick POUEY prend le point.

6. RH

Christophe XHONNEUX annonce que les effectifs de la FFC s'élèvent à 53,22 ETP en CDI et 12 ETP en CDD, dont 5 imputables aux Jeux olympiques Paris 2024, au 31 décembre 2023. Le dernier recrutement pour la DERS dédié aux Jeux olympiques a été finalisé, ainsi que le recrutement d'une collaboratrice pour renforcer le service juridique.

La campagne d'entretiens professionnels annuels a été lancée. Elle se terminera début février.

7. Numérique

Fabien RAFFOUX annonce que la DSI a déployé un système de tickets au travers de l'outil GLPI, afin de disposer en amont les déclarations des départs et des arrivées de collaborateurs, et ainsi de pouvoir gérer au mieux le parc informatique et de commander le matériel nécessaire le cas échéant. À noter que ledit outil permet de fait d'avoir un inventaire à jour, et donc de maintenir les informations d'immobilisation à jour dans la comptabilité.

La DSI a mis en place un « espace équipe » à l'instar du modèle « espace club » qui sera dans un premier temps ouvert aux directeurs sportifs, aux entraîneurs et aux directeurs techniques. Ils auront accès à toutes les informations concernant leurs équipiers — coordonnées, licences, résultats — et pourront autoriser leurs engagements. À terme, cet environnement permettra les labellisations.

Yannick POUHEY s'enquiert de précisions concernant le délai de la mise en ligne des résultats.

Fabien RAFFOUX explique que les résultats bruts s'affichent dès qu'ils sont dans le système et que la première validation a été effectuée.

Il relate les différentes demandes émanant de divers organismes qui sollicitent la DSI pour obtenir les coordonnées personnelles des athlètes afin de leur envoyer des emails. Or, eu égard au RGPD, la FFC ne peut en aucun cas communiquer ces éléments, et ce, quel que soit l'organisme demandeur. Dès lors, il est proposé que la DSI recueille les messages que ces organismes souhaitent envoyer et les envoie elle-même aux athlètes concernés. Ainsi, le RGPD sera parfaitement respecté.

Le Président souscrit à cette proposition. Afin de respecter strictement les règles, aucune coordonnée personnelle de ses athlètes ne sera transmise à l'extérieur.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN annonce que toutes les épreuves ont été enregistrées et que les équipes World Tour, Continentales et Pro Team sont en cours d'enregistrement.

Les données numériques sont les suivantes :

- 211 coureurs sont enregistrés pour les équipes françaises, avec 137 Français et 74 étrangers.
- Les quatre équipes françaises World Tour comptent 108 coureurs, avec 59 coureurs français et 49 coureurs étrangers.
- Les équipes Pro Team comptent 21 coureurs français et 2 coureurs étrangers.
- Les équipes Continentales totalisent 57 coureurs français et 23 coureurs étrangers.

À l'aune d'un calendrier Route de plus en plus dense qui ne manque pas d'affecter l'équilibre mental des athlètes français, lesquels entrent en stage dès le mois de novembre, il devient urgent de mener une réflexion sur ce sujet, d'autant que la pression des réseaux sociaux et la géolocalisation constituent un poids supplémentaire. Par ailleurs, la problématique relative à la sortie de carrière de ces coureurs est aussi de plus en plus prégnante : la transition se révèle extrêmement difficile sur le plan psychologique et en matière de reconversion professionnelle pour certains d'entre eux. Face à cette situation très inquiétante, il convient de mettre en place un travail qui assurera notamment la traçabilité de ces athlètes.

Yannick POUHEY remarque que ces problématiques sont corrélées à la singularité du système français, particulièrement protecteur. Il s'enquiert de la situation des coureurs anglo-saxons en fin de carrière, notamment dans le cadre de leur reconversion.

Xavier JAN déclare ne pas avoir les éléments nécessaires pour répondre à cette question dans la mesure où il n'existe aucun suivi post-carrière.

Le Président confirme qu'il est extrêmement difficile de comparer les situations en l'absence de suivi et d'indicateurs précis, d'autant que la France bénéficie d'un système de protection assez exceptionnel comparé à d'autres pays.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER déclare n'avoir aucun sujet nécessitant d'être évoqué ce jour.

3. Directeur Technique National

Christophe MANIN annonce que la France est arrivée cinquième derrière la Pologne dans la vitesse par équipes femmes lors des Championnats d'Europe. De fait, la qualification olympique de l'équipe risque d'être plus difficile. S'agissant de l'équipe masculine, elle est arrivée deuxième, derrière les Pays-Bas.

En ce qui concerne la poursuite par équipe, la France restera à la septième place, tant pour les Femmes que pour les Hommes. Eu égard à ce classement, il est probable que l'Équipe de France masculine soit dans la nécessité de participer à la Coupe du monde qui se tiendra prochainement à Hong Kong pour gagner des points supplémentaires.

Le DTN tient à souligner les excellentes relations que son service entretient avec la DERS pour tous les enjeux de performance, et avec le service Communication pour les actions mises en œuvre en prévision des Jeux olympiques Paris 2024.

À la suite de la situation particulièrement tendue constatée dans le Pôle France de Bourges, plusieurs changements ont été opérés, tels le recrutement d'Arthur PENNETIER en tant que CTS contractuel à compter du 1^{er} mars 2024 et le recrutement d'un nouvel entraîneur en la personne d'Antony SUDLOW qui prendra ses fonctions le 15 janvier 2024.

Dans le cadre du programme prioritaire de recherche « Sport de Haute Performance » initié en 2019, la FFC est engagée dans trois programmes de recherches :

- THPCA 2024 porté par l'école Polytechnique.
- HYPOXFERF porté par l'Insep.
- PERF-ANALYTICS porté par l'INRIA de Grenoble.

Dotés de deux millions d'euros par l'Agence nationale de la recherche, ces programmes ont permis de développer des actions pour le cyclisme. Une opération de communication *ad hoc* sera réalisée le 31 janvier 2024 au travers d'un content day qui

comportera des démonstrations visant à mettre en valeur ces programmes de recherche.

V. COMMISSIONS

1. Championnats de France des Comités Régionaux

Yannick POUHEY présente le classement général des Championnats de France des Comités Régionaux 2023.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES COMITES REGIONAUX 2023 CLASSEMENT GENERAL										
Rang	Comités Régionaux	BMX Racing	Cyclisme en salle	Cyclo Cross	Freestyle Park	Piste	Polo Vélo	Route	VTT	TOTAL
1	AUVERGNE - RHÔNE - ALPES	116	29	60		116		112	116	549
2	OCCITANIE	80		48	120	100		88	112	548
3	SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	112		54		96		108	120	490
4	ILE DE FRANCE	100	28	48		120	29	64	92	481
5	BRETAGNE	96		54		108		120	96	474
6	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	120		56		80		92	104	452
7	CENTRE VAL DE LOIRE	108				104	28	116	84	440
8	GRAND EST		30	58	116			104	108	416
9	HAUTS DE FRANCE	104				112		100	84	400
10	NORMANDIE	88		54		88	30	96		356
10	PAYS DE LA LOIRE	84				84		88	100	356
12	LA REUNION					92		88	84	264
13	NOUVELLE AQUITAINE	92				76			92	260
14	MARTINIQUE					76		60		136
15	GUYANE							76		76
16	GUADELOUPE							72		72
16	POLYNESIE FRANCAISE							72		72
18	NOUVELLE CALEDONIE					68				68
19	CORSE									
19	MAYOTTE									
19	SAINT MARTIN									

vainqueur de la discipline

Il évoque ensuite le règlement des Championnats de France des Comités Régionaux et propose de l'adapter à la réalité des activités fédérales comme suit :

Les disciplines concernées par les Championnats de France des Comités Régionaux sont :

- Le VTT.
- Le BMX.
- Le BMX Freestyle (Park et Flat).
- La Route.
- La Piste.
- Le Cyclo-cross.
- Le Cyclisme en salle.
- Le Polo-vélo.
- Le Pumptrack.
- Le E-Cycling.

- Le Gravel.

A) Classement par discipline

1) Attribution des points.

Il est attribué des points aux 3 premiers de chaque Championnat de France dans chaque catégorie avec attribution de maillot de Champion de France (hors épreuve Masters) et de chaque TF (BMX, VTT, JC et Cyclo-cross) :

5 - 3 - 1 points

Pour les épreuves par équipe, seules les équipes composées de licencié(e)s du même comité se verront attribuer des points. Dans le cas où le podium du classement par équipe comprendrait une équipe étrangère (TF), alors les points correspondants à sa place ne seront pas attribués.

Pour les compétiteurs et compétitrices ex aequo, les points seront attribués selon leur rang réel. Exemple : 2 compétiteurs(rices) à la 1^{re} place recevront 5 points chacun(e).

2) Classement consolidé par discipline pour chaque comité.

Le classement consolidé de la discipline est calculé par l'addition des points gagnés sur chaque podium de la discipline.

Pour chaque discipline, les points des comités sont octroyés de la façon suivante : 1^{er} comité = 30 points, 2^e comité = 29 points, 3^e comité = 28 points et ainsi de suite.

Si deux ou plusieurs comités sont ex aequo au sein d'une discipline, ils se verront attribuer les points selon leur rang.

Exemple : trois comités ont le même nombre de points à la 4^e place, ils se voient accorder chacun le nombre de points de ce rang soit 27 points. Il est entendu que le comité suivant aura le nombre de points du 7^e rang, soit 24 points.

3) Cas des licenciés dans les Groupes Sportifs sous contrat.

Tous les coureurs (dont ceux intégrés dans des groupes sportifs sous contrat : Professionnels sur Route, Team de Marque VTT, Team Cyclo-Cross...) seront rattachés à leur comité de licence.

B) Classement général

1) Chaque discipline bénéficie d'une pondération.

- Disciplines olympiques = coef. 4 (Route, Piste, VTT, BMX Racing, BMX Freestyle Park).
- Cyclo-Cross = coef. 2

- Cyclisme en salle, Polo-vélo, BMX Freestyle Flat, Pumptrack, E-Cycling et Gravel = coef. 1.

2) Le classement général est établi en multipliant les points par le coefficient de la discipline et l'addition de toutes les disciplines. Dans le cas où des comités sont ex aequo sur le podium final, alors, ils seront départagés selon le plus grand nombre de premières places obtenues par discipline olympique. Si l'égalité persiste, ils seront départagés sur le plus grand nombre de premières places obtenues, toutes disciplines confondues.

3) Un trophée au(x) comité(s) vainqueur(s) de chaque discipline ainsi qu'un trophée aux trois premiers comités du classement général final seront remis lors de l'Assemblée générale de la FFC.

4) Le classement sera publié régulièrement.

Cette évolution du règlement s'appliquera à compter de la saison 2024.

Gilles DA COSTA fait remarquer que la différence de taille entre les Comités Régionaux et leur historique sportif influent de façon importante sur le résultat du classement. En conséquence, il conviendrait de s'interroger sur la prise en compte de ces éléments pour l'avenir.

Le Président met aux voix la proposition visant à adapter le règlement des Championnats de France des Comités Régionaux aux activités fédérales.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. VTT

Éric JACOTÉ déclare que la Commission Nationale VTT souhaite apporter au règlement de la Coupe de France VTT XCO XCC les modifications suivantes :

« 2.3 Les critères permettant l'inscription et la participation aux différentes courses XCO sont :

Course U19 Hommes : pilotes sur liste des U19 Homme "Élite", ayant répondu aux critères suivants :

- Les pilotes ayant couru la course U19 la saison n-1.
- Dans les 60 premiers U17 2^e année au classement général de la Coupe de France VTT de la saison n-1.
- Dans les 20 premiers U17 2^e année et U19 1^{re} année aux Championnats de France de VTT de la saison n-1.

- Dans les 20 premiers U19 1^{re} année au classement général de la Coupe de France VTT Open Homme de la saison n-1.
- Dans les 5 premiers U19 1^{re} année au classement d'une manche de Coupe de France VTT Open Homme de la saison n-1.
- Dans les 3 premiers U19 Open de chaque manche dans la saison en cours. Les pilotes concernés auront la possibilité de s'inscrire selon leur choix, mais cela restera valable en étant un choix définitif jusqu'à la manche finale.
- Les pilotes étrangers.
- Les pilotes ayant obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale sur demande motivée (blessure, supériorité manifeste en cours de saison). »

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les modifications des critères permettant l'inscription et la participation aux différentes courses XCO.

Les modifications des critères permettant l'inscription et la participation aux différentes courses XCO sont validées à l'unanimité.

Éric JACOTÉ relate ensuite la proposition de la Commission Nationale concernant l'établissement des résultats pour les épreuves XCO eu égard aux changements adoptés par l'UCI.

« 14.2 Pour le XCO, lors de chaque épreuve les résultats suivants seront établis :

- Scratch de la course Élite Homme.
- U23 Homme de la course Élite Homme (hors manche Hors Classe).
- U23 Homme (lorsque qu'une course U23 séparée est programmée sur une manche).
- Scratch de la course Élite Femme.
- U23 Femme de la course Élite Femme.
- U23 Femme (lorsque qu'une course U23 séparée est programmée sur une manche). »

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale visant à modifier l'établissement des résultats pour les épreuves XCO.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ évoque le règlement de la Coupe de France VTT DHI et détaille les modifications proposées par la Commission Nationale :

« 15.3 À l'issue de chacune des manches de la Coupe de France de descente VTT, les podiums concernent les catégories :

- Résultat Scratch Homme (toutes les catégories sauf les U15).
- Résultat Scratch Femme (toutes les catégories sauf les U15). »

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Éric JACOTÉ déclare que la Commission Nationale souhaite adapter l'article 1.2.116 relatif à la désignation du Corps Arbitral pour les épreuves de VTT (Titre I) à l'aune des dispositions des cahiers des charges FFC, des conventions particulières et des évolutions de l'UCI en la matière.

Épreuves	Président Jury	Assistant Président	Secrétaire	Juge Départ	Juge Arrivée	Arbitre Adjoint
<i>Calendrier International</i>						
Championnat du Monde Marathon	1 UCI	1 UCI	1 UCI	1 UCI	1 UCI	2 FFC
Coupe du Monde U.C.I XC/DH	1 UCI	1 UCI ⁽¹⁾ + 1 FFC	1 UCI	1 FFC + 1 FFC ⁽¹⁾	1 FFC	3 FFC
Épreuve Marathon	1 UCI	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 CR
Coupe du Monde EDR	1 UCI	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC	
Épreuve UCI Hors Classe	1 UCI	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC	4 FFC ⁽⁵⁾ + 2 CR
Épreuve UCI Classe 1	1 UCI	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC	4 FFC ⁽⁵⁾ + 1 CR
Épreuve UCI Classe 2	1 UCI ⁽²⁾	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 CR	

Épreuve UCI Classe 3	1 UCI ⁽²⁾	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 CR	
Épreuve XCE / E-MTB	1 UCI	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC	

Calendrier Fédéral

Championnat de France	1 FFC ⁽³⁾	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 FFC ⁽⁴⁾ + 4 FFC ⁽⁵⁾ + 1 CR
Championnat de France Marathon	1 FFC		1 FFC	1 FFC	1 FFC	1 CR
Championnat de France Snow Bike	1 FFC			1 FFC		
Championnat de France Masters DHI ⁽⁴⁾ / XCO ⁽⁴⁾	1 FFC		1 FFC	1 FFC	1 CR	
Championnat de France Enduro	1 FFC		1 FFC	1 FFC		
Championnat de France Pump Track	1 FFC		1 FFC	1 FFC		
Coupe de France EDR / Coupe de France DH Marathon	1 FFC		1 FFC	1 FFC		
Épreuve d'une journée DHI / XCO	1 FFC		1 FFC	1 FFC	1 CR	
Épreuve marathon	1 FFC		1 FFC	1 FFC	1 CR	
Trophée de France des Jeunes Vététistes	1 FFC		1 FFC	1 FFC	1 FFC	
Championnat France Militaire / Sapeurs-Pompiers / UNSS	1 FFC					
Gravity Académie Challenge	1 FFC		1 FFC	1 CR		

(1) : uniquement pour les épreuves doubles et triples : XCO et DHI

(2) : de nationalité française

(3) : de niveau International ou CNE

(4) : épreuve XCO

(5) : épreuve double (XCO/DHI)

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier l'article 1.2.116 relatif à a désignation du Corps Arbitral pour les épreuves de VTT (Titre I).

La proposition est validée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ indique la Commission Nationale propose de labelliser pour 2024 quatre structures supplémentaires :

- Teams National 2 : CSO Millau (Auvergne-Rhône-Alpes).
- Marque Cross-country : Giant MTB Pro Team (Occitanie).
- Marque Enduro : C-Lab Fulgur Bike Product (PACA).
- Marque Descente : Lapierre Zipp Collective (Bourgogne-Franche-Comté).

Le Président met aux voix la labellisation des quatre structures suscitées.

La labellisation de CSO Millau, Giant MTB Pro Team, C-Lab Fulgur Bike Product et Lapierre Zipp Collective est approuvée à l'unanimité.

3. Route

Marc TILLY évoque la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ 2024 et déclare que la Commission Nationale Route souhaite intégrer un bonus de 15 points par manche qui sera attribué aux équipes ayant pris le départ avec au minimum 4 filles partantes. Cette mesure est destinée à favoriser la participation par équipes, ce bonus en points viendra s'ajouter aux points de l'équipe à l'issue de chaque manche. La Commission Nationale s'est rapprochée de la Commission Nationale Professionnelle féminine pour partage et échanges sur cette nouveauté.

Par ailleurs, la Commission Nationale propose de supprimer le texte suivant : « *Sur la base des huit épreuves retenues (5 épreuves de Classe 1 et 3 épreuves de Classe 2), pour le classement individuel et pour le classement par équipes, il sera pris en compte les 7 meilleurs résultats des coureuses et les 7 meilleurs résultats des équipes.* »

À noter que d'autres dispositions règlementaires ont été affinées dans le règlement (récompenses, etc.), mais sans remettre en cause la base fondamentale de la Coupe de France Femmes professionnelles FDJ 2024.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les deux propositions susmentionnées.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Marc TILLY aborde la labellisation des structures pour la saison sportive 2024 et annonce que la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion (CACG) a validé les engagements en National 1 et National 2 Hommes et National 1 Femmes de plusieurs structures et que la Commission Nationale propose de valider l'engagement des structures qui suivent en National 3 Hommes et National 2 Femmes.

Ces structures sont détaillées comme suit :



18 STRUCTURES N1 ROUTE HOMMES – VALIDATION PAR LA CACG

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (5)

- ▶ BOURG AIN CYCLISME
- ▶ CHARVIEU-CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME
- ▶ HEXAGONE
- ▶ ESPOIR CYCLISTE ST ETIENNE LOIRE
- ▶ VÉLO CLUB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1)

- ▶ AMICALE CYCLISTE BISONTINE

BRETAGNE (3)

- ▶ CRE'ACTUEL-MARIE MORIN U22
- ▶ DINAN SPORT CYCLING
- ▶ VÉLO CLUB PAYS DE LOUDEAC

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ GUIDON CHALETTOIS

HAUTS DE FRANCE (1)

- ▶ CYCLO CLUB NOGENT SUR OISE

ILE DE FRANCE (1)

- ▶ PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE

NORMANDIE (2)

- ▶ TEAM BRICQUEBEC COTENTIN
- ▶ VÉLOCE CLUB ROUEN 76

OCCITANIE (1)

- ▶ OCF TEAM LEGEND WHEELS

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ MAYENNE V AND B MONBANA
- ▶ VENDEE U – PAYS DE LA LOIRE

RÉGION SUD (1)

- ▶ AVC AIX EN PROVENCE

3 STRUCTURES N1 ROUTE HOMMES

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (2)

- ▶ CC ETUPES LE DOUBS PAYS DE MONTBELIARD*
- ▶ SCO DIJON – TEAM MATERIEL VÉLO.COM*

BRETAGNE (1)

- ▶ MORBIHAN ADRIS GOA*

* non admis par la CACG - sous réserve d'appel

14 STRUCTURES N2 ROUTE HOMMES – VALIDATION PAR LA CACG

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (2)

- ▶ CR4C ROANNE
- ▶ TEAM ATRIA EXPERTS COMPTABLES
MONTLUÇON CYCLISME

GRAND EST (2)

- ▶ UNION VELOCIPÉDIQUE DE L'AUBE – U.V.AUBE
- ▶ VCU SCHWENHEIM TPM

HAUTS DE FRANCE (1)

- ▶ ESEG DOUAI

NORMANDIE (2)

- ▶ MOYON PERCY MANCHE NORMANDIE
- ▶ USSA PAVILLY BARENTIN

NOUVELLE AQUITAINE (3)

- ▶ APOGÉ CHARENTE-MARITIME
- ▶ CYCLO CLUB PERIGUEUX DORDOGNE
- ▶ TEAM ULH

OCCITANIE (2)

- ▶ GSC BLAGNAC VELO SPORT 31
- ▶ OCÉANE TOP 16

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ UC CHOLET 49
- ▶ TEAM LMP - LA ROCHE VENDEE CYCLISME

3 STRUCTURES N2 ROUTE HOMMES

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

C'CHARTRES CYCLISME*

GRAND EST (1)

TEAM N'SIDE*

NORMANDIE (1)

E.S. TORIGNI CYCLISME*

* non admis par la CACG – sous réserve d'appel

25 STRUCTURES N3 ROUTE HOMMES – VALIDATION COMMISSION NATIONALE ROUTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (5)

- ▶ GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38
- ▶ ISATIS CYCLING TEAM
- ▶ ISSOIRE CYCLISME
- ▶ TEAM BUFFAZ GESTION DE PATRIMOINE - LYON SPRINT EVOLUTION (nouvelle structure)
- ▶ UNION CYCLISTE PÉLUSSIN

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1)

- ▶ VC DOLOIS (nouvelle structure)

BRETAGNE (5)

- ▶ TEAM ADRIS – LA CREPE DE BROCELIANDE - BLC
- ▶ MORLAIX CYCLISME PERFORMANCE
- ▶ PLOUAY CYCLING TEAM
- ▶ SPORTBREIZH TYDOR ARMOR-LUX (nouvelle structure)
- ▶ VANNES UCK BRETAGNE SUD CYCLISME

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ VC LUCÉEN

GRAND EST (3)

- ▶ UC HAGUENAU
- ▶ U23 CYCLING PROJECT
- ▶ ASPPT NANCY MEURTHE ET MOS

HAUTS DE FRANCE (2)

- ▶ CC VILLENEUVE ST GERMAIN SOISSONS AISNE
- ▶ TEAM CYCLISTE DU VCA SAINT-QUENTIN

NORMANDIE (1)

- ▶ VC AVRANCHES

NOUVELLE AQUITAINE (3)

- ▶ DN LESCAR VS
- ▶ TEAM CORRÈZE SUCHET NOUVELLE AQUITAINE (nouvelle structure)
- ▶ TEAM DEUX SÈVRES CYCLISME (nouvelle structure)

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ SABLE SARTHE CYCLISME
- ▶ TEAM ELITE ORGA - US SAINT HERBLAIN

RÉGION SUD (2)

- ▶ ANTIBES ALPES-MARITIMES
- ▶ NIPPO – EF - MARTIGUES

3 STRUCTURES N3 ROUTE HOMMES

BRETAGNE (1)

UC BRIOCHINE BLEU MERCURE*

OCCITANIE (1)

BEZIERS MEDITERRANEE CYCLISME*

GUADELOUPE (1)

TEAM CAMA CCD*

* non admis par la Commission Nationale Route – sous réserve de recours gracieux devant le Bureau Exécutif



9 STRUCTURES N1 ROUTE FEMMES VALIDATION CACG

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (2)

- ▶ TEAM BUFFAZ GESTION DE PATRIMOINE – LYON SPRINT EVOLUTION
- ▶ CHAMBÉRY CYCLISME COMPÉTITION FÉMININ

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1)

- ▶ VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

BRETAGNE (2)

- ▶ BREIZH LADIES
- ▶ LANESTER WOMEN MORBIHAN

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ TEAM FEMININ CENTRE VAL DE LOIRE

GRAND EST (1)

- ▶ U.V.C.A TROYES

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ LADYNAMIPS – CLARIS AUTOMOBILES RVC (nouvelle structure)
- ▶ TEAM-ELLES-GROUPAMA-PAYS DE LA LOIRE



17 STRUCTURES N2 ROUTE FEMMES – VALIDATION COMMISSION NATIONALE ROUTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (3)

- ▶ DES ROUES EN ELLES
- ▶ HEXAGONE
- ▶ TEAM PRAZ SUR ARLY – HAUTE SAVOIE (nouvelle structure)

BRETAGNE (1)

- ▶ TEAM VERN 35

GRAND EST (2)

- ▶ ENTENTE CYCLISTE THAONNAISE
- ▶ TEAM ARDENNES CYCLISME

ILE DE FRANCE (3)

- ▶ DONNONS DES ELLES AU VELO - ÉVRY COURCOURONNES
- ▶ ABUS - SPRINTEUR CLUB FÉMININ
- ▶ VCESQY TEAM VOUSSET

HAUTS-DE-FRANCE (2)

- ▶ TEAM AVESNOIS FEMININ (nouvelle structure)
- ▶ TEAM FÉMININ HAUTS-DE-FRANCE

NOUVELLE AQUITAINE (1)

- ▶ MARMANDE WOMEN DÉVELOPPEMENT

OCCITANIE (3)

- ▶ OCCITANE CYCLISME FORMATION
- ▶ EURINVEST BY ALBI VELO SPORT (nouvelle structure)
- ▶ TEAM VCM URBANBIKE (nouvelle structure)

PAYS DE LA LOIRE (1)

- ▶ LADIES VENDÉE PIVETEAU BOIS

RÉGION SUD (1)

- ▶ TEAM OZARM STAMINA – L'ISLE SUR LA SORGUE

1 STRUCTURE N2 ROUTE FEMMES

ILE DE FRANCE (1)

CSM PUTEAUX CYCLISME *

* non admis par la Commission Nationale Route – sous réserve de recours gracieux devant le Bureau Exécutif

Le Président met aux voix la labellisation des structures N1, N2 N3 Hommes et N1 et N2 Femmes détaillées ci-dessus.

La labellisation des structures N1, N2 N3 Hommes et N1 et N2 Femmes sont validées à l'unanimité des votants.

Marc TILLY déclare que la Commission Nationale Route souhaite apporter des ajustements aux règlements particuliers des Coupes de France N 2024

Le premier ajustement concerne le barème de points : la Commission Nationale propose d'étendre l'octroi de points aux 30 premiers coureurs — au lieu des 20 premiers — avec la valorisation du podium. Cette mesure a pour objectif de créer davantage de mouvement à tous les niveaux du classement pour accroître la communication des clubs sur la Coupe de France.

Le Président met aux voix la proposition visant à octroyer des points aux 30 premiers coureurs avec la valorisation du podium dans le cadre des Coupes de France.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY indique que le deuxième ajustement souhaité par la Commission Nationale a trait à la participation des coureurs. Pour rappel, le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral ont validé respectivement en juin et en octobre 2023 le nombre de 6 coureurs par équipe et par manche de coupe de France N3. La Commission Nationale propose l'ajout de la participation à 5 coureurs possible sans sanction en points.

Le Président précise que cette mesure permettra d'éviter que les clubs ne soient sportivement sanctionnés deux fois en cas de problèmes logistiques.

Yannick POUEY souhaite savoir si les équipes pourront partir avec 4 coureurs.

Marc TILLY répond par la positive. Toutefois, dans ce cas, elles partiront avec une pénalité.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à ajouter la participation à 5 coureurs par équipe et par manche de coupe de France N3 sans sanction de points.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY annonce que la Commission Nationale Route propose de ramener le nombre de points par coureur sélectionné en Équipe de France (Structures N) à 5 points au lieu de 15 (équivalent à une 16^e place sur un barème fixé à 20 chez les hommes) sur les manches de Coupe de France hommes et femmes.

Gilles DA COSTA s'étonne que cette mesure permette d'attribuer des points à des athlètes qui ne courent pas lors d'une épreuve dans le but d'établir un classement.

Yannick POUEY souligne que l'attribution de points à des athlètes qui ne courent pas est antérieure à cette proposition, puisque la Coupe de France permettait initialement de demeurer dans les catégories N1 ou N2 hommes.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président met aux voix la proposition visant à ramener le nombre de points par coureur sélectionné en Équipe de France (Structures N hommes et femmes) à 5 points au lieu de 15.

La proposition susmentionnée est approuvée avec une voix contre.

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale Route souhaite mener une réflexion sur la réinsertion dans la réglementation (article 2.1.2) de la possibilité pour les équipes mixtes régionales de clubs des catégories Access/Open/Élite de participer aux épreuves par étapes des calendriers régionaux dans les conditions identiques à

celles des U19. Du fait de cette extension, l'article suscit  fera l'objet d'une nouvelle r daction.

Le Pr sident met aux voix la proposition visant   autoriser la Commission Nationale Route   mener une r flexion sur la possibilit  d' tendre la participation aux  preuves par  tapes des calendriers r gionaux des  quipes mixtes r gionales de clubs des cat gories Access/Open/ lite.

La proposition est valid e   l'unanimit  des votants.

Marc TILLY d clare que la Commission Nationale Route propose de confier   Christine BAROCHE la gestion des sujets li s   l'activit  U17 Route Hommes et Femmes. Cette proposition fait suite au Bureau Ex cutif de d cembre lors duquel la Commission Nationale Jeunesse a fait part de son souhait de confier ces activit s   la Commission Nationale Route.

Le Pr sident met aux voix la proposition visant   confier   Christine BAROCHE la gestion des sujets relatifs   l'activit  U17 Route Hommes et Femmes.

La proposition est valid e   l'unanimit  des votants.

4. S curit 

Marc TILLY informe de la mise en place d'une formation en ligne sur la plateforme p dagogique de l'Institut National de Formation destin e aux pilotes de voitures en course et aux directeurs sportifs et directrices sportives, dans la continuit  de celle dispens e aux motards. Cette formation comprendra un cours th orique avec les rappels des fondamentaux ; un QCM en ligne avec correction automatique permettant d'obtenir la note imm diatement. Le principe de validation sera identique   la formation dispens e aux motards (lecture du cours + 2 r sultats > 80 % = validation).

L'inscription sera gratuite sur la plateforme p dagogique et les co ts de formation seront pris en charge par la FFC.

Le calendrier pr visionnel est le suivant :

- La validation des contenus aura lieu avant la fin du premier trimestre 2024.
- Une communication sera effectu e d s la mise en ligne des contenus aupr s de tous les clubs organisateurs afin d'inciter les organisateurs   solliciter les pilotes de voitures sur le module concern , et aupr s des  quipes pour les directrices et directeurs sportifs.

VI. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBL E G N RALE DU DIMANCHE 25 F VRIER 2024

Yannick POUHEY proc de   la pr sentation de l'ordre du jour de l'Assembl e g n rale qui se tiendra le dimanche 25 f vrier 2024 comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 février 2023
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire Général – Approbation
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes
6. Présentation du budget par le Trésorier Général – Approbation
7. Intervention du Président du Conseil Fédéral
8. Fixation des montants de cotisation 2024 et 2025 des clubs – Affiliation
9. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme ou de son représentant
10. Rapport de la Médecine Fédérale
11. Intervention du Directeur Technique National
12. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
13. Résolution relative aux modifications du règlement intérieur de la Fédération
14. Information sur les statuts de la Fédération, suite à la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2023
15. Information sur les conditions de constitution et les modalités de fonctionnement de la Filiale France Vélo Événements, suite à la délibération de l'Assemblée Générale du 26 février 2023
16. Intervention des personnalités
17. Remise des diverses récompenses et médailles
18. Allocution de clôture par le Président de la FFC

Le Président met aux voix l'ordre du jour proposé par Yannick POUHEY.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare que l'organisation du Congrès fédéral qui se déroulera à Hazebrouck le samedi 24 février 2024 se poursuit de manière satisfaisante. Il expose le planning dudit Congrès comme suit :

Matin

9 h 15 – 12 h 15 séance plénière

- Information sur le règlement intérieur.
- Activité Route haut niveau amateur.
- 2024 : année olympique.

Après-midi

14 h – 17 h Ateliers

- Assises des comités départementaux
 - Coupe de France des départements U17.
 - Fonctionnement du Comité d'éthique.
 - Affinitaires/adhérents non licenciés.

- Volet développement – Direction Technique Nationale.
- Activité sportive U17.

VII. POINT PARIS 2024

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque le Relai collectif de la flamme dont les lieux et les noms des capitaines ont été annoncés le mercredi 10 janvier 2024. S’agissant de la FFC, les lieux sélectionnés sont le Mont-Saint-Michel et le mont Ventoux, et les deux capitaines de route sont Guillaume MARTIN et Anne-Caroline CHAUSSON. Tant le choix des lieux que le choix des athlètes ont été très largement cités par les médias.

Marie-Françoise POTEREAU indique que la réalisation du pavillon Archi-Folies de la FFC et l’organisation des animations se poursuivent sous la coordination de Joaquin LOMBARD et en partenariat avec une école d’architecture grenobloise.

Les contrôles d’honorabilité des bénévoles et des officiels techniques complémentaires sont en cours.

L’étude relative à l’installation de la Fan Zone sur le parcours de la Route se poursuit, notamment en ce qui concerne les sujets de sécurité.

Dans le cadre des Olympiades culturelles, un tour d’orchestre à bicyclette sera organisé le samedi 6 avril 2024 à 19 heures au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines. La marraine de cet événement sera Jeannie LONGO et la FFC aura la possibilité d’organiser une animation à destination du jeune public de 16 heures à 18 heures 30.

VIII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA annonce que la Commission des finances se tiendra le 22 janvier 2024 et qu’un Bureau Exécutif exceptionnel dédié aux finances fédérales se tiendra également ce jour-là, à 20 heures, en présence du commissaire aux comptes.

Le résultat 2023 s’établit à -251 000 euros, il est par conséquent conforme au cadrage de la définition du budget de -259 000 euros.

En raison de mesures correctives qui ont dû être prises afin d’éviter un dérapage important du budget 2023, l’arrêté des comptes 2023 sera assorti d’une modification du budget 2024 approuvé lors du Bureau Exécutif du mois de novembre. Aussi, le 22 janvier, le budget 2024 sera présenté en d’autres termes que ceux qui avaient été initialement envisagés.

Ledit dérapage résulte de plusieurs éléments :

- Les effets de l’inflation ont été bien supérieurs à ceux qui avaient été estimés, en particulier en matière de déplacements.

- Une dérive progressive s'est installée sur le respect des règles de gestion et des commandes : un certain nombre de prévisions de dépenses n'ont pas été intégrées dans l'outil de gestion et n'apparaissent pas dans les situations intermédiaires. De fait, il est indispensable de procéder aux engagements de dépenses dans les délais de la passation des commandes. Cette vigilance s'adresse aussi bien aux directeurs et à la directrice de service qu'aux salariés.
- Des subventions qui étaient prévues n'ont pas été au rendez-vous en raison de l'impact de l'inflation sur la situation budgétaire des partenaires de la FFC. Il est évident que cette situation a une incidence non négligeable sur le résultat.
- La gestion des stocks, qui malgré sa complexité, nécessite une grande vigilance : les commandes qui constitueront le stock en cours d'année doivent être impérativement liées avec la dimension comptable.

S'agissant des conditions de paiements, il est rappelé que le règlement financier de la FFC fixe les délais de paiement à 90 jours, fin de mois. Or, de nombreuses commandes ne tiennent pas compte de ces conditions, affectant de fait le plan de trésorerie fédéral.

À noter cependant dans ce contexte une information satisfaisante : les produits d'intérêts pour la gestion de la trésorerie pour l'année 2023 sont positifs de 43 000 euros.

Gilles DA COSTA évoque ensuite l'affectation du taux d'assurance pour les épreuves des Comités Régionaux et annonce que l'année 2022 sera la référence pour le calcul de l'année 2024. Enfin, dans un souci de transparence et de clarification, il propose la création d'un groupe de travail qui s'assurerait de l'équité du mode de calcul et de la répartition de l'enveloppe entre les Comités Régionaux. En outre, il pourrait étudier la mise en place d'une logique de bonus/malus pour les Comités Régionaux en fonction de leur tendance organisatrice d'épreuves versus la tendance nationale.

Le Président souscrit à cette idée.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à créer un groupe de travail *ad hoc* émanant directement des présidents des Comités Régionaux et piloté par l'exécutif.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président aborde la modification du budget 2024 et demande à la directrice et aux directeurs de services d'émettre une note détaillant très précisément les points d'économies, afin que leur traçabilité puisse être suivie minutieusement. La nouvelle feuille de route devra être respectée et aucun écart ne sera toléré : la bonne santé financière de la FFC demeure un enjeu essentiel.

IX. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que la FFC et le CIC ont finalisé un nouvel accord pour l'année 2024 pour pallier en partie le retrait d'AG2R. De plus amples détails seront communiqués ultérieurement.

S'agissant de la période 2025/2028, un accord exclusif sur le secteur bancaire et le secteur assurance avec le CIC a permis de remplacer totalement le partenariat qui existait entre la Fédération et AG2R.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes ayant contribué à la concrétisation de ce contrat.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Le Président met aux voix les épreuves suivantes pour 2024 :

Route

Coupe de France Élite FDJ

- La Classique du Morbihan, le 3 mai 2024, Bretagne.
- Grand prix du Morbihan Femmes, le 4 mai 2024, Bretagne.
- Alpes Grésivaudan Classic, le 2 juin 2024, Auvergne-Rhône-Alpes.
- Kreiz Breizh Élités Féminin, le 30 juillet 2024, Bretagne.
- Grand Prix international d'Isbergues, le 15 septembre 2024, Hauts-de-France.

FFC Trophée Label d'Or

- La Transju'Cyclo, le 8 septembre 2023, Bourgogne-Franche-Comté.

L'attribution des épreuves susmentionnées est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY propose à l'attribution pour 2024 l'épreuve suivante :

Piste

Championnats de France Masters

- Bruay-la-Buissière, du 13 au 16 juin 2024, Hauts-de-France.

L'attribution suscitée est approuvée à l'unanimité du Bureau Exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce qu'un travail visant à faire évoluer le Règlement intérieur de la FFC a été réalisé afin de compléter ses statuts à l'aune de la nouvelle loi sur le sport. Ce point sera soumis au Bureau Exécutif exceptionnel du 22 janvier 2024, au Conseil Fédéral des 26 et 27 janvier 2024 et au Congrès Fédéral du mois de février.

Gilles DA COSTA ajoute que l'un des principaux ajustements a trait à l'étanchéité des différents votes du système fédéral. Ainsi, il ne sera possible d'être candidat qu'à une seule fonction, quel qu'en soit le résultat.

À noter que l'incompatibilité entre la fonction de membre du Bureau Exécutif et la fonction de président de Comité Régional est reconduite.

S'agissant des modalités liées au déroulement des Assemblées générales et à l'exercice des votes, il convient de distinguer l'Assemblée générale ordinaire, laquelle permet de traiter les cas relatifs aux compléments ou aux remplacements dans les instances fédérales, et l'Assemblée générale électorale, laquelle renouvelle l'ensemble de la gouvernance de la FFC. Pour 2024, l'ouverture de l'Assemblée générale électorale aura lieu le 14 décembre 2024 avec la présentation des candidats dont les modalités seront définies en amont, et la clôture se fera le 22 décembre 2024. La prise de fonction de la nouvelle équipe aura lieu le 2 janvier 2025. Entre le 22 décembre 2024 et le 2 janvier 2025, la continuité de la gouvernance actuelle sera assurée.

Gilles DA COSTA informe ensuite de l'arrivée le 15 janvier 2024 de Nicolas GUILLAUME qui sera en charge des services généraux (bâtimentaire et véhicules).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 8 février 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY